

Privilégier
les activités sans
écrans avec
les enfants.



Le choix d'un
contenu
adapté à l'âge
de l'enfant
incombe à
l'accueillante.



Toute
photo, vidéo ou
information concer-
nant les enfants
accueillis restent à usage
privé entre l'accueillante
et les parents de
l'enfant.



Les écrans
sont utilisés
au maximum
30 minutes
par jour.



L'accueil-
lante ne laisse pas
un enfant
sans surveillance
devant l'écran.

Les écrans
personnels des
enfants accueillis
ne sont pas
autorisés chez
l'accueillante.



Pas d'écrans
avant la sieste
et durant
le repas.



LES 7 PRINCIPES DE LA CHARTE ECRANS

Région Basse-Broye
Accueil Familial
de Jour

Outil pour une
utilisation
harmonieuse des
médias numériques



www.accueildejour.ch/basse-broye